TOUTES LES INFOS DE LA COMMUNE • TOUTES LES INFOS DE LA COMMUNE •

HOUDEMONT ACTU

SPÉCIAL FINANCES

2024 LE RÉTROVISEUR

PAGE 4

BUDGET 2025

PAGE 9

PROJET COMPLEXE SPORTIF

PAGE 10

COMMUNE NATURE

Villes et Villages Fleuris

APIcité

20 TERRE DE JEUX 24

SOMMAIRE

VIE ÉCONOMIQUE 4

- 2024 dans le rétroviseur
- Investissements 2024
- Réalisé 2024 : les chiffres à retenir
- Taux de fiscalité 2024

ASSOCIATIONS 8

- Soutien renouvelé aux associations

BUDGET 9

- Budget prévisionnel d'investissement 2025

CADRE DE VIE 10

- Projet de restruction énergétique et fonctionnelle du complexe sportif du Mancès

Dépôt légal n°629 - Spécial Finances 2025 - Tirage : 1 000 exemplaires - Mairie de HOUDEMONT - 03 83 56 21 22 - contact@mairie-houdemont.fr - Impression : La Nancéienne d'Impression (sous réserve d'erreurs typographiques) - Conception : Carole LAMASSE et Margerie DELAHEGUE - Photos : Sources diverses - Directeur de la publication : Maurizio PETRONIO

ÉDITO

Chers Houdemontaises et Houdemontais,

L'élaboration du budget 2025 de notre commune s'est inscrite, une fois encore, dans un contexte national et international particulièrement incertain et mouvementé. L'instabilité institutionnelle qui a marqué ce début d'année, avec **4 premiers ministres successifs en un an**, a eu pour conséquence un retard significatif dans le vote du budget de l'État. **Cette situation politique inédite a impacté directement les collectivités locales**, en particulier dans l'octroi et le calendrier des subventions indispensables à la mise en œuvre de projets structurants.

Nous devons composer, comme chacun, avec une conjoncture internationale instable : la guerre en Ukraine qui se prolonge, le conflit israélo-palestinien, les incertitudes liées à la guerre commerciale américaine, sans oublier les conséquences toujours plus visibles des catastrophes climatiques. Ces réalités pèsent sur l'économie mondiale, sur les prix de l'énergie, sur les chaînes d'approvisionnement… et, inévitablement, sur les finances locales.

Malgré ce flou budgétaire national et les répercussions qu'il engendre, **notre municipalité a su faire preuve d'anticipation, de rigueur et de responsabilité dans la construction de son budget 2025**.

Notre équipe municipale a mené un travail de rationalisation des dépenses pour préserver l'équilibre de nos finances. **Des économies importantes ont été réalisées**, notamment grâce à un réexamen de certains marchés publics et une optimisation de nos partenariats. Résultat : **une baisse de nos charges de fonctionnement de 2,6 % en un an, couplée à un accroissement de nos recettes de 17 %**. Cette gestion vertueuse nous permet aujourd'hui de pratiquement quadrupler notre capacité d'autofinancement nette en un an et de la multiplier par 1,5 en deux ans. Cette situation financière a favorisé l'accroissement de nos réserves pour **concrétiser le projet ambitieux de rénovation du complexe sportif du Mancès**, dont le bouclage financier, bien que ralenti par les délais accrus d'attribution de subventions, est désormais en bonne voie. Nous nous sommes fortement mobilisés et engagés pour obtenir un soutien de l'État. Cet investissement porte ses fruits, puisque nous avons récemment **reçu une notification d'attribution de 650 000 € au titre de la DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), **qui vient s'ajouter aux 650 000 € déjà obtenus dans le cadre du Fonds Vert**. Nous poursuivons activement notre démarche en sollicitant **d'autres subventions à venir auprès de l'Agence nationale du sport (ANS), du conseil régional, du conseil départemental et de la métropole**.

Ce budget 2025, élaboré avec réflexion, reflète notre engagement constant envers la bonne gestion des deniers publics. Il nous engage dans une vision à long terme, avec le projet de rénovation du complexe sportif. **Cet investissement d'avenir contribuera activement à la préservation de notre cadre de vie**, en offrant des infrastructures modernes et écologiques, **tout en renforçant le rayonnement de la commune de Houdemont**. Il permettra également de fournir aux associations et aux clubs utilisateurs un cadre rénové, fonctionnel et adapté à leurs besoins, soutenant ainsi le dynamisme sportif et social de notre territoire.

Je vous invite à prendre connaissance, dans ce rapport, du bilan financier 2024 et des orientations budgétaires qui guideront notre action cette année. Plus que jamais, dans ces temps agités, notre cap reste clair : **agir avec responsabilité et construire avec ambition**.

Avec toute ma considération,

Bien à vous

Maurizio Petronio

Maire de Houdemont
Vice-Président de la Métropole du Grand Nancy

2024 dans le rétroviseur

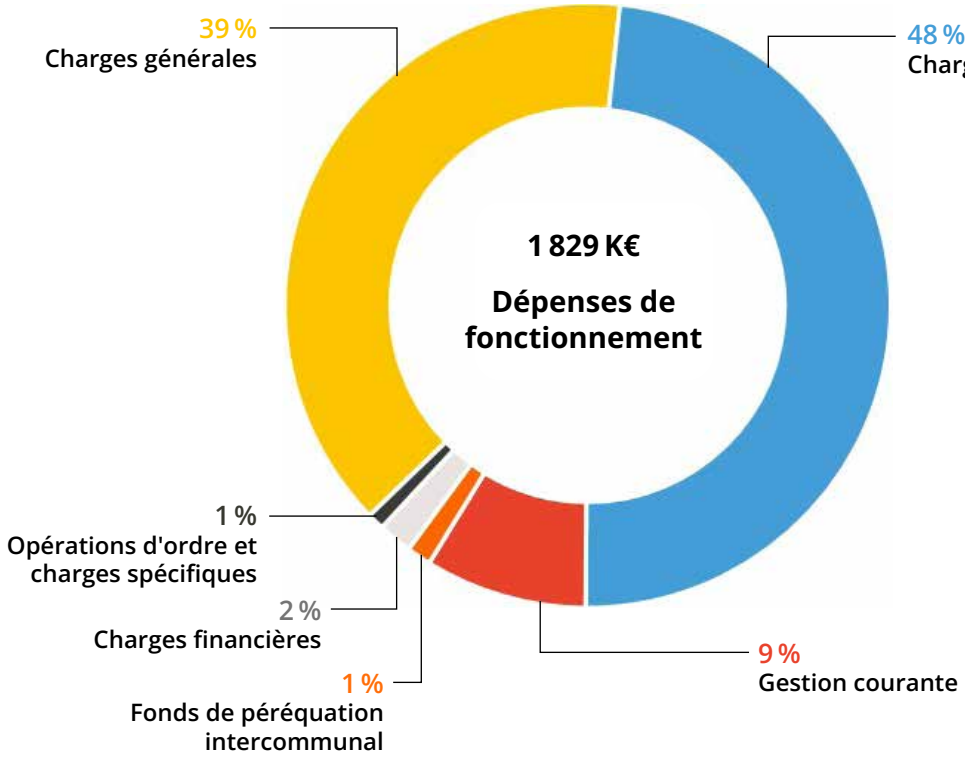

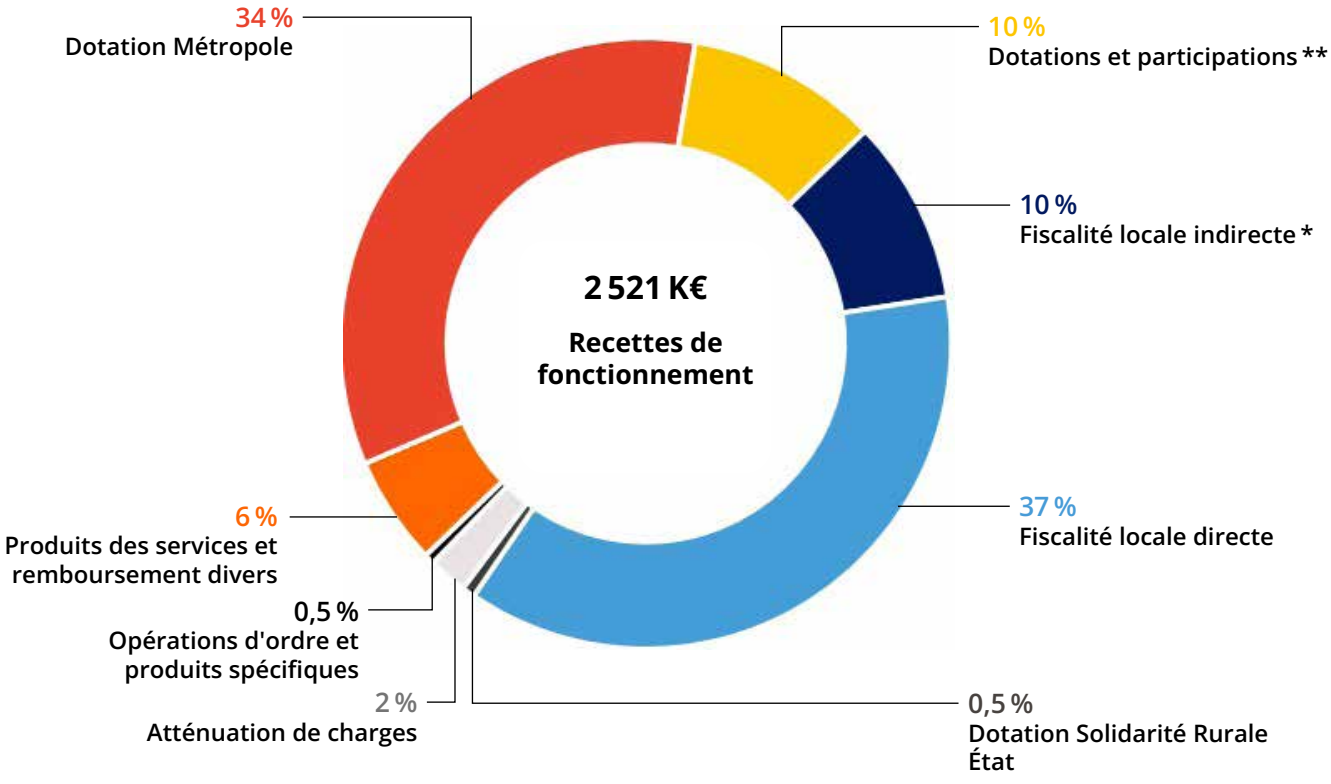

*Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE), droits de mutation, droits de place.
** dont compensation de l'État pour suppression de la taxe d'habitation.

Investissements 2024

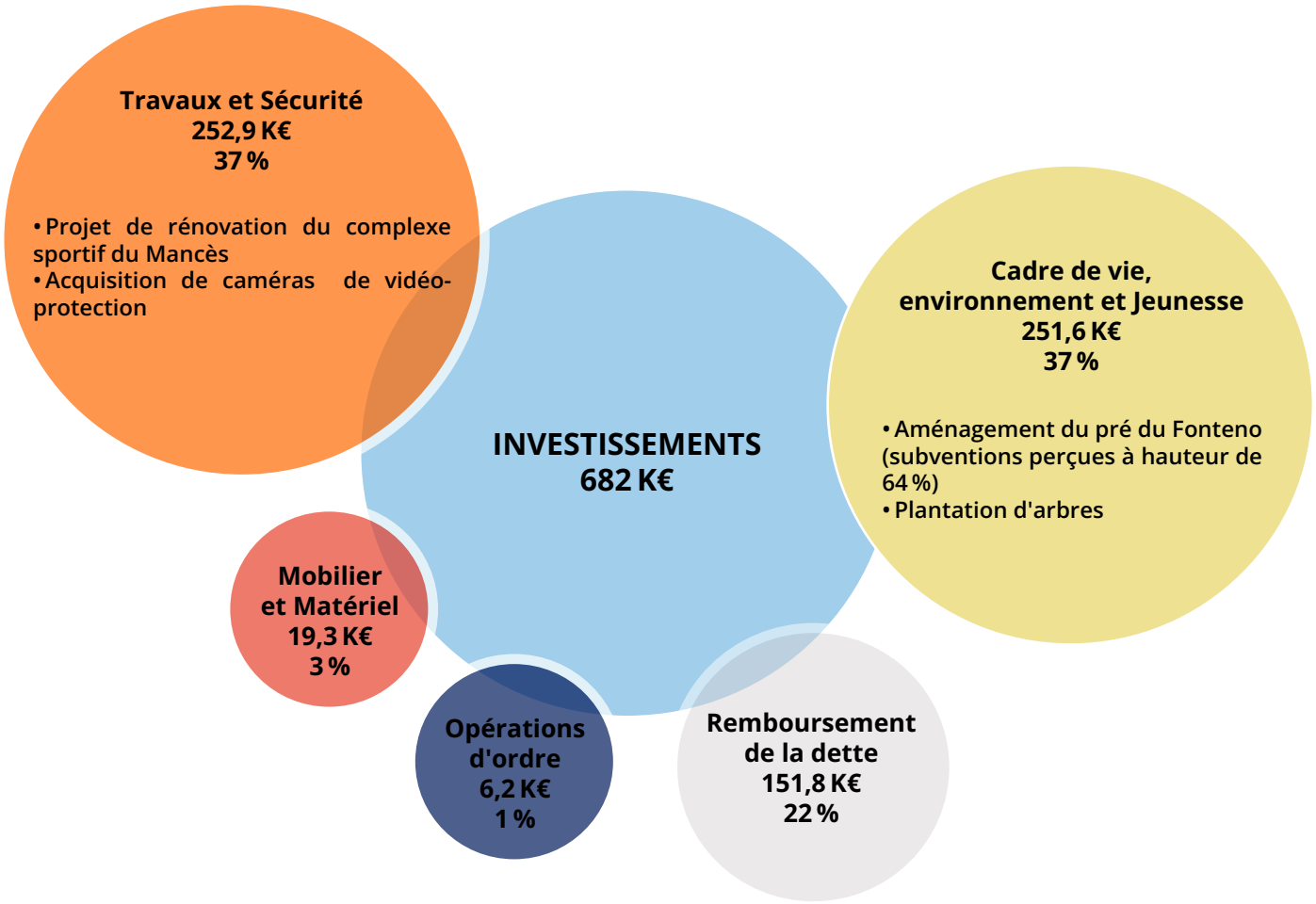

En 2024, les investissements engagés par la municipalité ont permis de concrétiser plusieurs projets structurants pour la commune.

Dans le domaine des travaux, **des études et des diagnostics préalables ont été réalisés dans le cadre du projet de rénovation du complexe sportif du Mancès**, étape indispensable à la préparation des futures phases de chantier.

La sécurité a également été au cœur des priorités. La part du budget dédiée à ce domaine a permis d'engager des actions concrètes pour la protection des Houdemontais, notamment à travers l'**acquisition de caméras de vidéoprotection installées aux entrées de la ville et dans la commune**.

Consciente de l'importance d'un cadre de vie de qualité, la municipalité a poursuivi ses actions en faveur de l'environnement et du bien-être de ses habitants. **La plantation d'arbres et de végétaux a ainsi été menée dans plusieurs secteurs, contribuant à la biodiversité et à l'embellissement de la commune**. En réponse aux besoins exprimés par les familles, **des jeux sécurisés pour enfants ont été installés au Parc de la Ronchère**.

Par ailleurs, le **projet d'aménagement du pré de la source du Fonteno a été réalisé avec succès en 2024**, bénéficiant d'un soutien financier conséquent, grâce à des subventions couvrant 64 % du coût total des travaux. La municipalité a privilégié un aménagement écologique qui s'attache à préserver l'environnement et qui s'inscrit dans le paysage existant.

Réalisé 2024 : les chiffres à retenir

x 2,4 en 1 an

Excédent de fonctionnement 692 K€

Excédent reporté en 2025

x 3,8 en 1 an

Capacité d'autofinancement 540 K€ net

Excédent dégagé après remboursement des emprunts en cours

- 2,6 % en 1 an

Charges de fonctionnement 1 829 K€

Excédent reporté en 2025

+ 800 K€

Résultat capitalisé 1 094 K€

Mise en réserve de 800 K€ pour les investissements futurs

+ 4 an en 1 an

Capacité de désendettement 2,80 ans

Consacrés au remboursement de la dette à partir de l'épargne sans nouveaux emprunts

- 8 % en 1 an

Montant de l'endettement par habitant 70,58 € par mois

Consacrés au remboursement des emprunts en cours

Taux de fiscalité 2024

Un maintien des taux communaux pour le foncier bâti et non bâti pendant 8 ans et **une revalorisation de 2 points du taux de fiscalité locale pour les propriétés bâties en 2024** place **Houdemont dans les communes les moins taxées de la Métropole du Grand Nancy** : 6ème rang sur 20 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 9ème rang pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

2025 : 0 % d'augmentation d'impôt

Le montant de la taxe foncière repose sur la valeur locative (déterminée par l'État), multipliée par les taux votés par la commune, l'intercommunalité et le département, auquel s'ajoutent les frais de gestion de l'État. Si la part communale reste inchangée, une hausse de votre taxe foncière est néanmoins à prévoir en raison de l'augmentation de la valeur locative.

TAUX TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉS BÂTIES

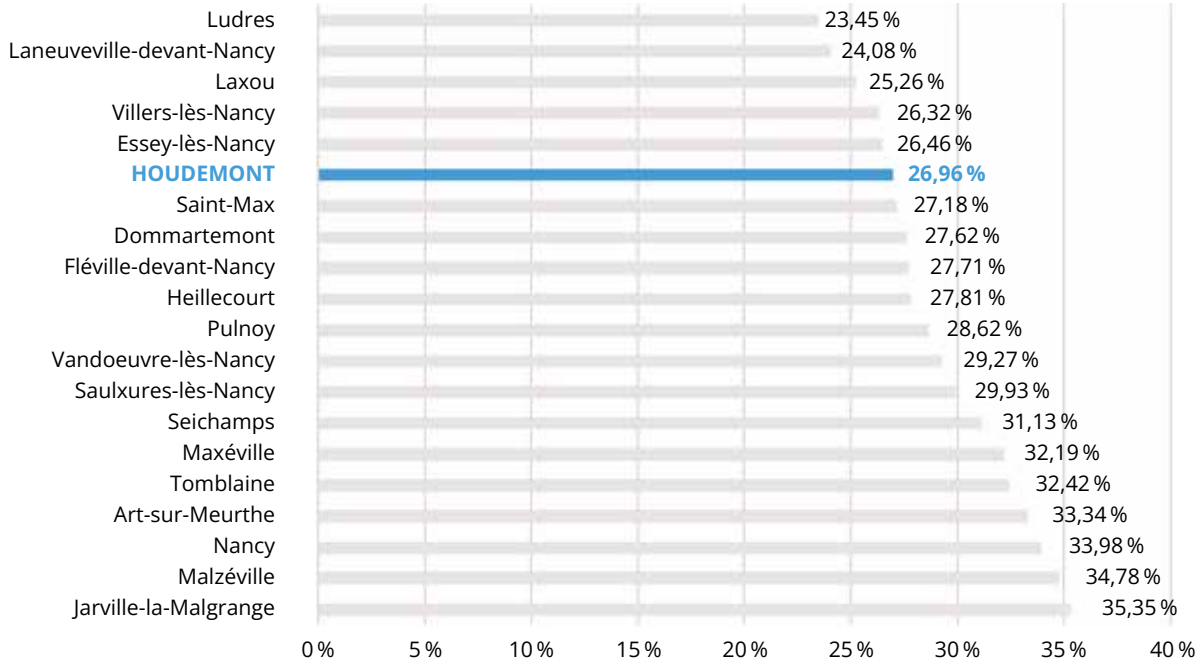

TAUX TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

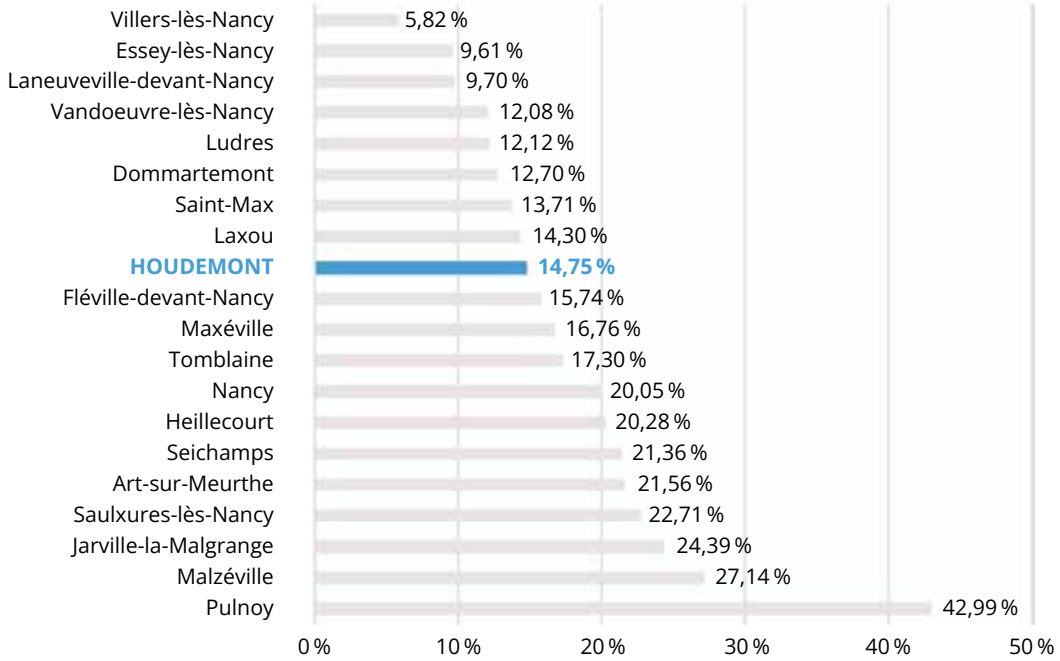

Soutien renouvelé aux associations

Depuis le début du mandat actuel, l**a municipalité réaffirme son soutien aux associations Houdemontaises**, dont l'engagement contribue activement à la dynamique sportive, culturelle et festive de la commune. Leur action permet aux habitants de **se retrouver, de partager des moments conviviaux et de faire vivre le tissu local**.

Pour 2025, l**e montant des subventions allouées au 19 associations Houdemontaises** a été maintenu à hauteur de **49 500 €.**

Par ailleurs, **une aide de 10 000 € a été versée au CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale), afin de maintenir et développer ses actions en faveur des habitants, notamment à travers des animations et des projets de solidarité.

Ces soutiens financiers traduisent la volonté de la municipalité de valoriser le rôle des associations et du CCAS, essentiels à l'animation, à la cohésion et à la qualité de vie à Houdemont.

En comparaison avec les communes de la Métropole du Grand Nancy de même strate en nombre d'habitants, la municipalité apporte un fort soutien avec **un montant de 23,89 € / habitant versé aux associations**.

Ces subventions n'incluent pas la mise à disposition des équipements (salles, fluides ...)

SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS (HORS CCAS) / HABITANT

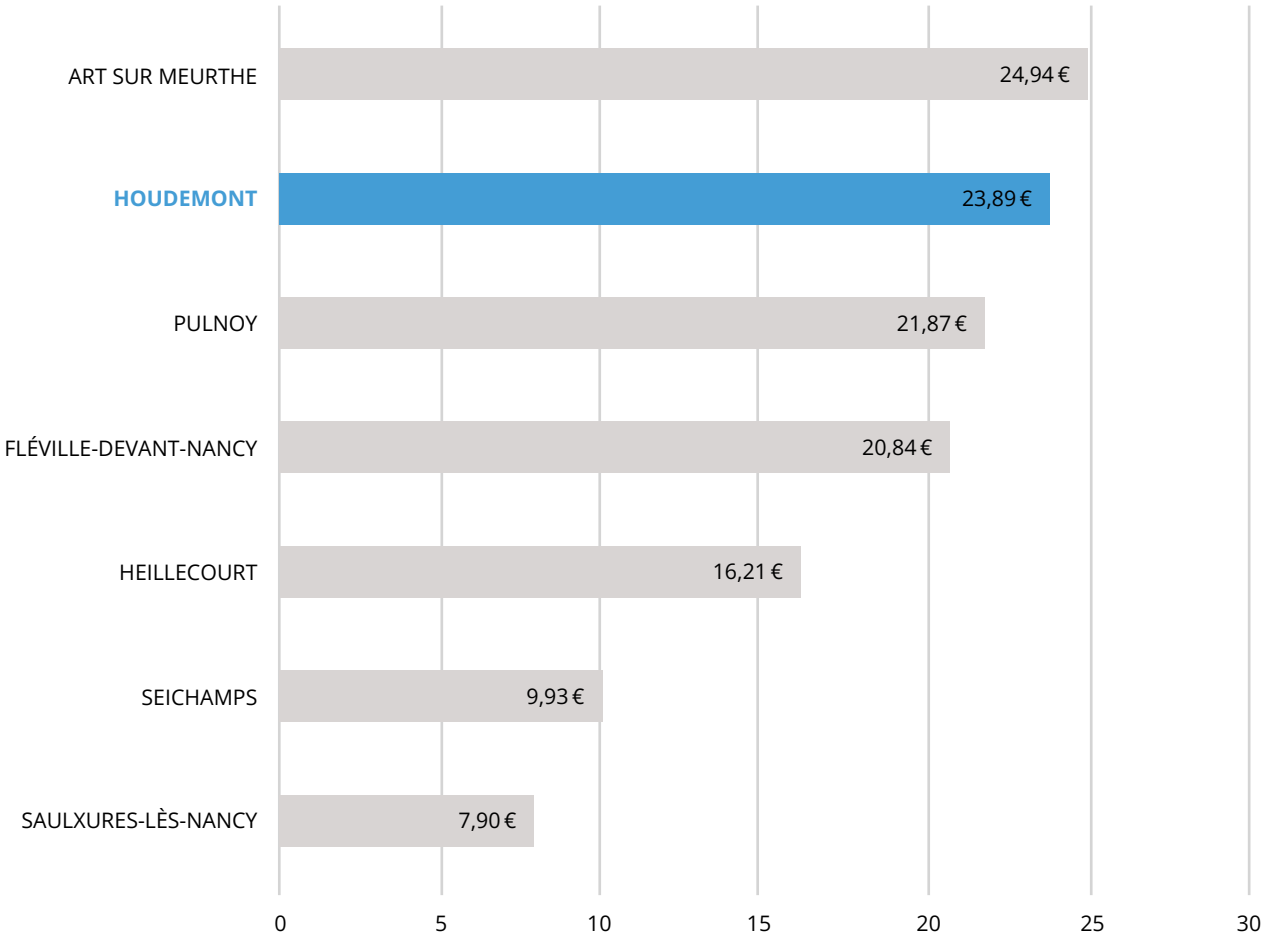

Budget prévisionnel d'investissement 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Nature des dépenses d'investissement	**Montants**
REMBOURSEMENT EMPRUNT PART CAPITAL	
Remboursement capital de la dette - emprunts	150 000,00 €
sous-total - REMBOURSEMENT PART CAPITAL	**150 000,00 €**
CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT	
Mur d'escalade au parc de la Ronchère	17 000,00 €
Budget participatif	6 000,00 €
Mobilier urbain	6 300,00 €
Plantation d'arbres dans les parcs	3 885,00 €
Abris de jardin	1 500,00 €
Subventions pour les aides aux particuliers - rénovation énergétique	1 000,00 €
sous-total - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT	**35 685,00 €**
COMMUNICATION - INFORMATIQUE	
Sonorisation	4 200,00 €
sous-total - COMMUNICATION - INFORMATIQUE	**4 200,00 €**
ACQUISITIONS DIVERSES	
Matériel technique	24 600,00 €
Fournitures	400,00 €
Équipement technique	3 000,00 €
sous-total - ACQUISITIONS DIVERSES	**28 000,00 €**
RESSOURCES HUMAINES	
Service d'information de gestion des ressources humaines	12 000,00 €
sous-total - RESSOURCES HUMAINES	**12 000,00 €**
SÉCURITÉ	
Acquisition de 4 caméras de vidéosurveillance connectées	25 000,00 €
Arme policier municipal	1 747,00 €
sous-total - SÉCURITÉ	**26 747,00 €**
TRAVAUX	
Projet de réhabilitation du complexe sportif du Mancès	1 300 000,00 €
Sécurisation et réhabilitation du local des services techniques	20 000,00 €
sous-total - TRAVAUX	**1 320 000,00 €**
VIE SCOLAIRE	
Mobilier du groupe scolaire	2 500,00 €
sous-total - VIE SCOLAIRE	**2 500,00 €**
TOTAL CUMULÉ DES DÉPENSES HORS DETTE	**1 427 385,00 €**
RESTENT À RÉALISER 2024	**299 545,29 €**
TOTAL GÉNÉRAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 876 930,29 €**

Projet de restructuration énergétique et fonctionnelle du complexe sportif du Mancès

Objectifs, nature et contenu du projet

Le projet de rénovation du complexe sportif représente un investissement structurant pour notre municipalité. Ce projet d'envergure est motivé par la charge croissante que cet équipement fait peser sur notre commune. **Vieillissant et énergivore, le bâtiment représente un gouffre financier** pour la collectivité, tant par ses consommations de chauffage que par celles de l'éclairage. Le montant de la facture énergétique tous fluides confondus s'élève à plus 100 000 € par an. **Les installations ne sont plus adaptées aux problématiques de confort thermique** actuelles, en hiver comme en été.

L'objectif est de rendre ce bâtiment plus performant sur le plan énergétique et plus adapté aux besoins actuels des usagers. Ce complexe, d'envergure régionale, est utilisé par plus d'une quinzaine d'associations locales qui proposent des activités variées telles que des sports collectifs (basket-ball, football et à venir le Baby handball), des activités de bien-être (danse, gymnastique volontaire, zumba), des arts martiaux (taekwondo, judo, handi judo (IME et AEIM), des sports de raquette (tennis, tennis de table).

Outre le volet énergétique, les équipements sportifs deviennent vétustes et **le bâtiment n'est pas aux normes d'accessibilité handicap**. Considérant que l'accessibilité ne se limite pas à l'adaptation des locaux et des infrastructures, **la municipalité s'attache à rendre la pratique sportive accessible à tous, tout en encourageant la mixité entre les pratiquants**. A ce titre, u**n accord a été établi entre la commune de Houdemont et l'Institut des Jeunes Sourds de la Malgrange** pour faciliter la pratique sportive du foot aux personnes sourdes et malentendantes. **Un second partenariat, avec le Judo Club de Ludres et l'AEIM**, ouvre les portes du dojo du complexe sportif aux personnes déficientes mentales.

Afin d'assurer la concrétisation de ce projet, **la municipalité s'appuie sur un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) du cabinet Pollen ainsi que sur le cabinet d'architectes François Henrion Malgras**, en charge de la conception et de la maîtrise d'oeuvre du projet.

Le projet envisagé consistait à :
- **Réduire le volume chauffé** tout en préservant des vestiaires adaptés pour tous ;
- **Rénover le tennis et le dojo** ;
- **Créer une nouvelle salle de danse** accessible en rez-de-chaussée ;
- Conserver un espace de convivialité adapté à toutes les pratiques sportives ;
- Garantir une accessibilité renforcée avec un ascenseur.

Photographie non contractuelle

ÉTIQUETTES ÉNERGÉTIQUES INDICATIVES

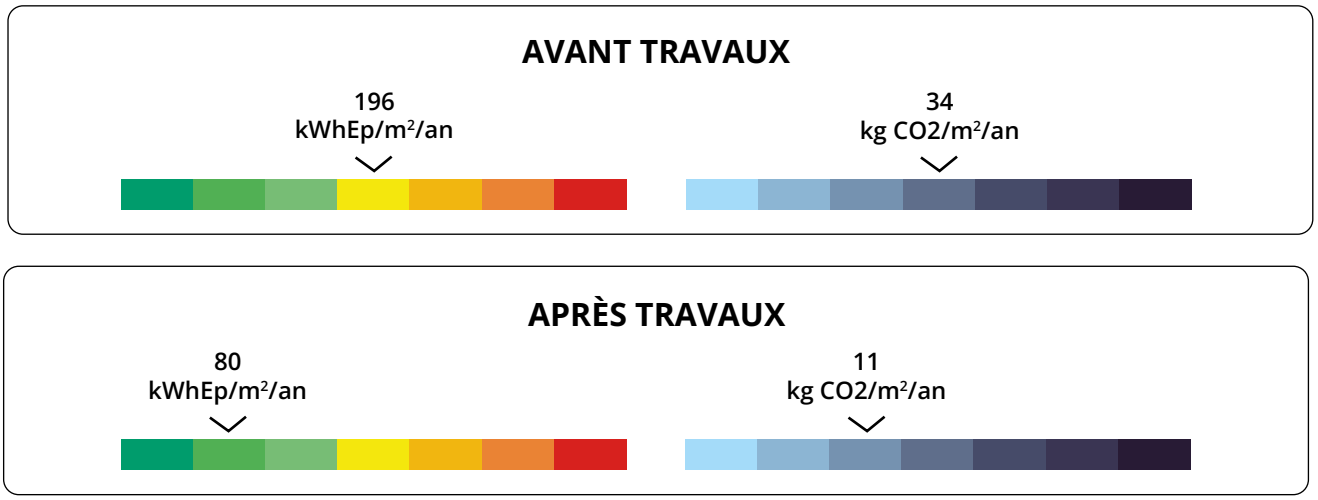

Ces problématiques techniques, réglementaires et fonctionnelles impliquent donc **une restructuration profonde du complexe afin de permettre à la ville d'optimiser le service rendu ainsi que la gestion de l'équipement pour les décennies à venir**.

Un financement sécurisé pour un projet ambitieux

Dans l'objectif de sécuriser cet investissement, **la commune s'est attaché les services du cabinet ExFilo**, bureau d'études, d'expertises des finances publiques, **pour réaliser une étude financière afin de valider la soutenabilité du projet**. Cette étude nous a démontré que la gestion rigoureuse depuis de nombreuses années permet à la collectivité d'envisager sereinement la concrétisation de ce projet, grâce à l'emprunt et à l'autofinancement. Avec une mise en réserve de 800 000 €, au budget 2025, pour les investissements futurs, **le financement sur fonds propres atteindrait 1 Million d'Euros**.

La capacité de désendettement, réduite à 2,8 années en 2024, rend possible la souscription de différents prêts :
• Un sur le long terme pour financer les travaux (durée de 25 à 30 ans) ;
• Un sur le court terme pour faire l'avance de trésorerie des subventions attendues comme du Fonds de Compensation de la TVA.

Tout cela sans obérer les capacités d'investissement annuel de la collectivité qui seraient maintenues, à minima à 150 000 € annuels jusqu'en 2037, date de fin du prêt souscrit pour la construction du complexe scolaire Maurice et Katia KRAFFT.

Le bouclage financier a été ralenti en raison des délais accrus d'attribution des subventions, liés au vote tardif du budget de l'État. Cette situation a entraîné le report du lancement des appels d'offres pour les travaux, ce qui aurait conduit à la fermeture du complexe sportif pendant deux saisons. **Afin de ne pas pénaliser les associations par une fermeture prolongée, la municipalité a décidé de reporter le début des travaux au printemps 2026**, limitant ainsi la fermeture du bâtiment à une seule saison sportive.

Pour financer les travaux, dont le coût est estimé à un maximum de 4 000 000 € HT, la municipalité s'est fortement mobilisée et a mené un travail proactif de recherche de financements. Consciente des enjeux budgétaires, elle a sollicité de nombreux partenaires institutionnels : l'État (via la DSIL et le Fonds vert), l'Agence nationale du sport, le Conseil régional, le Conseil départemental, la métropole et les fédérations sportives. Ces démarches ont d'ores et déjà porté leurs fruits : **la commune s'est vu attribuer 1,3 Millions d'Euros de subventions de l'État** au titre du Fonds vert et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Cette stratégie volontariste vise à assurer la viabilité du projet tout en maîtrisant l'impact sur les finances communales. **À ce jour, plus de 32 % du coût des travaux sont couverts par des subventions déjà obtenues**. Ce projet structurant, en cohérence avec les priorités écologiques et sociales, bénéficie d'un financement encadré et d'une gestion budgétaire responsable.

Photographie non contractuelle

Photographie non contractuelle

Spécial Finances - Ne pas jeter sur la voie publique.

Pour ne rien manquer des actualités de votre commune

www.houdemont.fr

fb.com/villedehoudemont

ville_de_houdemont